

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE d'AZET n° D2024-04**  
séance du 11 avril 2024

Date de la convocation : 04 avril 2024

Date de l'affichage : 4 avril 2024

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 21H, le Conseil municipal d'Azet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse PUYAU, maire :

Présents : PUYAU Maryse, SANS Frédéric, CARROT Franck, BEYRIE Francis, PEFONTAN Marie-Madeleine, BEYRIE Fanny, BEYRIE André, SAINAS Mikaël, SALETTIS Robin,

Excusés :

Absents : Guinet Jean

Secrétaire de séance : PEFONTAN Marie-Madeleine

## Indemnité des élus

En préambule, il est rappelé que les communes sont tenues, en application de l'article [L. 2123-20-1](#) du Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi.

Considérant que le code susvisé fixe les taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux maires et aux adjoints,

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire comme suit (taux en pourcentage de l'indice terminal de la Fonction Publique) :

- Maire : 25.5 %
- 1er et 2nd Adjoints : 5 %

Les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65311 du Budget Primitif de l'année en cours.

Contre :

abstention :

pour :

*La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulbos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

La secrétaire de séance, M.Madeleine Péfontan,

La Maire, Maryse Puyau



pour copie conforme  
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours  
mois et an que dessus

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 065-216500587-20240411-202404-DE



## Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Majorat° éventuelles	Total en %
Maire	PUYAU Maryse	25.5 %	0 %	25.5 %
1 <sup>er</sup> adjoint	SANS Frédéric	5 %	0 %	5 %
2 <sup>nd</sup> adjoint	CARROT Franck	5 %	0 %	5 %